



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 2 mars 2024

**Mise en place dans les Alpes-de-Haute-Provence
du fonds d'urgence viticole**

Face à la crise que connaît le secteur viticole, le Gouvernement a annoncé le 31 janvier dernier la mise en place d'un dispositif d'aide conjoncturelle et structurelle de l'État : **le fonds d'urgence viticole**.

Ce fonds d'urgence, **doté de 80 millions d'euros**, est destiné à **soutenir les viticulteurs** rencontrant des difficultés de trésoreries générées par de nombreux aléas. Dispositif national, ce fonds est mis en œuvre sous la responsabilité du préfet de département.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, **le fonds d'urgence viticole est déployé depuis le jeudi 29 février 2024**. Le secteur viticole bas-alpin a subi en 2023 de forts dégâts, dus notamment à la pluviosité excessive ayant entraîné une vague de mildiou.

> Ouverture de la période de dépôts des demandes d'aides au titre du fonds d'urgence viticole

La période de dépôts de demandes d'aides, débutée le 29 février, se poursuivra jusqu'au vendredi 29 mars 2024 inclus.

Ces demandes peuvent être effectuées soit par téléprocédure, soit par formulaire papier. La dotation globale mise à la disposition de la DDT 04 **sera répartie entre les dossiers éligibles avec une application de critères de priorité**. Cette aide relève de la réglementation de *minimis*.

* Téléprocédure accessible par le lien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-urgence-viticulture-alpes-de-haute-provence-2024>

* Formulaire papier sur demande : à la DDT 04, avenue Demontzey, 04 000 Digne-les-Bains, auprès du Pôle Exploitations Agricoles et Territoires (PEAT) du Service Économie Agricole (SEA) (Mme L'Huillier ou Mme François).

Pour tout renseignement complémentaire, les demandeurs peuvent s'adresser à la DDT 04, pôle exploitations agricoles et territoires.

**Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10
Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture
8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex